

NOTE D'INFORMATION

2 novembre 2023

Objet : Election des membres de la délégation du personnel du CSE

I - Mode de vote

- Vous allez être invités à voter pour l'élection des membres de la délégation du personnel du CSE par internet.
- L'adoption du vote électronique permet de faciliter l'expression du vote de chacun des salariés, y compris ceux en déplacement ou absents lors des scrutins. Les scrutins seront en effet ouverts sur plusieurs jours et chacun pourra voter, de manière sécurisée, à partir de tout ordinateur connecté à Internet. L'utilisation de smartphones ou de tablettes sera également possible.
- Le vote électronique permet d'améliorer l'accès à l'information utile pour tous les électeurs. Chacun trouvera en se connectant au site de vote :
 - les listes électorales
 - les listes des membres des bureaux de vote
 - les listes de candidats et leurs professions de foi
- Le recours au vote électronique inscrit le processus électoral dans une démarche de respect de l'environnement en réduisant le volume de documents papier et les déplacements requis par les élections professionnelles.

II - Règles relatives aux scrutins

Conformément au Code du travail, l'élection se déroulera selon les règles des scrutins de listes à deux tours avec représentation proportionnelle à la plus forte moyenne.

Pour chacun des collèges, il est procédé à des votes séparés pour les titulaires et les suppléants.

Plusieurs bureaux de vote seront constitués, leurs membres seront chargés de veiller au bon déroulement des scrutins.

Les réunions de contrôle-test-scellement du système de vote et de dépouillement des urnes seront effectuées conjointement par les membres des bureaux de vote et le gestionnaire de l'élection.

III - Dates des scrutins

- Dates du premier tour : entre le mardi 28 novembre à 09h00 et le mardi 5 décembre à 11h00

Pour rappel, seules les organisations syndicales intéressées sont habilitées à présenter des listes de candidats au premier tour de l'élection. En l'absence de candidature syndicale reçue avant la date limite de dépôt des candidatures, ou si le quorum n'est pas atteint, ou si tous les sièges ne sont pas pourvus, un deuxième tour sera organisé. Au deuxième tour, tous les salariés éligibles pourront se porter candidats.

- Dates du deuxième tour éventuel : entre le mardi 12 décembre à 09h00 et le mardi 19 décembre à 11h00

IV - Conditions d'électorat et d'éligibilité

Sont électeurs les salariés de l'entreprise qui répondent aux conditions suivantes :

- avoir 16 ans accomplis ;
- travailler depuis trois mois au moins dans l'entreprise ;
- n'avoir encouru aucune des condamnations prévues par les articles L5 et L6 du Code électoral.

Sont éligibles les salariés réunissant les conditions suivantes :

- être électeur ;
- avoir 18 ans accomplis ;
- avoir travaillé dans l'entreprise, depuis 1 an au moins ;
- ne pas être conjoint, ascendant, descendant, frère, sœur ou allié au même degré du chef d'entreprise.

Les conditions d'ancienneté pour être électeur et éligible sont appréciées à la date d'ouverture du premier tour de l'élection du mardi 28 novembre 2023.

Sous certaines conditions, les salariés mis à disposition dans le cadre d'un contrat de sous-traitance, peuvent être électeurs.

Les salariés assimilés à l'employeur (ceux détenant sur un service une délégation particulière d'autorité établie par écrit ou ceux qui représentent effectivement l'employeur devant les institutions représentatives du personnel) ne peuvent être éligibles.

V - Nombre et répartition des sièges à pourvoir

L'élection vise à désigner les membres de la délégation du personnel du CSE.

Les sièges à pourvoir sont les suivants :

Collège	Election-CSE	
	Titulaires	Suppléants
Ouvriers et Employés	10	10
Techniciens et Agents de Maîtrise	10	10
Cadres	4	4
Total	24	24

Les mandats des élus seront de 4 ans.

VI - Proportions de femmes et d'hommes dans les collèges électoraux

Pour chaque scrutin, l'électeur vote dans son collège électoral.

Les proportions de femmes et d'hommes composant chaque collège électoral sont les suivantes :

Collège	Proportion de femmes	Proportion d'hommes	Total
Ouvriers et Employés	86,23%	13,77%	100,00%
Techniciens et Agents de Maîtrise	86,82%	13,18%	100,00%
Cadres	60,08%	39,92%	100,00%

VII - Listes de candidats

Les listes de candidats devront être déposées au plus tard le vendredi 17 novembre 2023 à 10h00 pour le premier tour, et au plus tard le vendredi 8 décembre 2023 à 10h00 dans le cas d'un éventuel deuxième tour et pourront être :

- soit transmises par courrier électronique à : anne.maire@uneos.fr et christine.rossini-blaess@uneos.fr
- soit remises en main propre à : Madame Anne MAIRE ou Madame Christine ROSSINI-BLAESS

Les listes de candidats seront publiées sur le site Internet de vote. Celles-ci :

- ne doivent pas comprendre plus de candidats que de sièges à pourvoir ; si un seul siège est à pourvoir dans un collège et pour un type de siège déterminé (titulaire ou suppléant), les listes ne doivent comprendre qu'un seul candidat ;
- doivent indiquer le collège et le type de siège (titulaire ou suppléant) concernés, les noms et prénoms des candidats, leur ordre de présentation s'il existe plus d'un candidat, l'organisation syndicale représentée le cas échéant.

Les élections professionnelles étant organisées en scrutin de liste, chaque électeur ne pourra voter que pour une liste de candidats par scrutin, même si la liste ne permet pas de pourvoir tous les sièges.

De plus, conformément à l'article L. 2314-30 du Code du travail :

- Les listes comportant plusieurs candidats seront composées d'un nombre de femmes et d'hommes correspondant à la part de femmes et d'hommes inscrits sur la liste électorale ;
- Les listes seront composées alternativement d'un candidat de chaque sexe jusqu'à épuisement des candidats d'un des sexes ;
- Lorsque l'application de la première règle ci-dessus n'aboutit pas à un nombre entier de candidats à désigner pour chacun des deux sexes, il est procédé à l'arrondi arithmétique suivant :
1° Arrondi à l'entier supérieur en cas de décimale supérieure ou égale à 5 ;
2° Arrondi à l'entier inférieur en cas de décimale strictement inférieure à 5.
- En cas de nombre impair de sièges à pourvoir et de stricte égalité entre les femmes et les hommes inscrits sur les listes électorales, la liste comprendra indifféremment un homme ou une femme supplémentaire.
- Lorsque l'application de ces règles conduit à exclure totalement la représentation de l'un ou l'autre sexe, les listes de candidats pourront comporter un candidat du sexe qui, à défaut ne serait pas représenté. Ce candidat ne peut être en première position sur la liste.

Ces règles s'appliquent aux listes de candidats titulaires comme aux listes de candidats suppléants.

Les professions de foi des listes de candidats (une page A4 recto-verso) seront publiées sur le site de vote.

VIII - Modalités du vote électronique

- Chaque électeur disposera d'un **identifiant** et d'un **mot de passe** personnels qui lui permettront de se connecter au système de vote et de voter.
- Le site de vote sera accessible à partir de tout terminal (ordinateur, smartphone ou tablette) équipé d'un navigateur Internet récent, tant professionnel que personnel, pendant la période d'ouverture du vote, mais aussi avant l'ouverture et après la fermeture du vote, pour consultation des informations relatives à l'élection et aux scrutins.
- Les codes d'accès permettant aux électeurs de se connecter au système de vote leur seront envoyés par voie postale. L'électeur connecté au site de vote sera invité à saisir un numéro de téléphone ou une adresse mail pour recevoir son mot de passe, nécessaire à la validation du vote ; le mot de passe sera alors envoyé immédiatement par SMS ou email. Ils seront valables pour les deux tours de scrutin.
- Un mode d'emploi du vote électronique accompagnera la transmission des codes d'accès.
- Pour accéder au système de vote, chaque salarié devra :
 - se connecter au site de vote créé pour l'élection
 - saisir son identifiant personnel
 - saisir sa donnée de connexion : n° de matricule
- Pour voter, chaque salarié devra :
 - exprimer son choix
 - vérifier son choix
 - saisir son mot de passe personnel afin de valider son vote
- Une fois son vote exprimé, l'électeur recevra à l'écran un accusé de réception qu'il pourra imprimer et conserver.

- Chaque salarié pourra voter depuis son poste de travail ou depuis tout ordinateur connecté à Internet.

IX - Perte de l'identifiant et/ou mot de passe

En cas de perte ou de non réception de ses codes d'accès, chaque électeur pourra obtenir de nouveaux codes en contactant le support électeur.

Afin de vérifier l'identité de l'électeur, les informations suivantes seront demandées par le téléopérateur recevant l'appel :

- Prénom et nom
- Date de naissance
- 5 derniers caractères de l'IBAN

Les nouveaux codes seront envoyés par SMS, email ou message vocal aux coordonnées demandées par le destinataire.

X - Observateurs

Afin de favoriser le contrôle et la transparence du processus électoral, certaines personnes pourront exercer le rôle d'« **Observateur** » au cours de l'élection.

Les observateurs auront accès via le site de vote aux informations suivantes, pour l'ensemble des scrutins :

- Les listes électorales ;
- Les listes de candidats ;
- Les professions de foi des listes de candidats ;
- La liste des membres du Bureau de vote ;
- Les dates et horaires des scrutins.

Les personnes suivantes auront le statut d'observateur au cours de l'élection :

- Le Gestionnaire de l'élection ;
- Un représentant par organisation syndicale et par liste libre ayant déposé une ou plusieurs listes de candidats ;
- Un représentant de l'employeur.

S'ils ne sont pas électeurs, les observateurs se verront attribuer un identifiant personnel leur permettant d'accéder au site de vote et de consulter les informations qui leur sont destinées, selon les mêmes modalités que les électeurs.

XI - Bureaux de vote

Dans la mesure du possible, les mêmes Bureaux de vote siègeront pour chaque tour de scrutin.

Seul un électeur pourra être membre d'un Bureau de vote.

L'identité et le rôle (président ou assesseur) de chaque membre du Bureau de vote seront enregistrés dans le Système de vote.

La composition du Bureau de vote sera publiée sur le site de vote et pourra être consultée par les électeurs.

Les membres du Bureau de vote contrôleront le bon déroulement des opérations électorales et proclameront les résultats.

A ce titre :

- Ils seront invités à la réunion de contrôle des données, test et scellement du système de vote, au cours de laquelle les clés de déchiffrement à leur attention seront générées. Chacune des clés de déchiffrement sera

éditée et transmise de manière automatisée et sécurisée à son titulaire par courrier électronique, à l'adresse électronique de son choix. L'adresse mail de destination pourra être personnelle ou professionnelle ;

- Ils contrôleront le déroulement du vote, au moyen des informations mises à leur disposition via le système de vote (voir ci-après) ;
- Ils seront alertés par la Cellule d'assistance technique de tout incident et prendront toute décision éventuelle ;
- Ils participeront à la séance de dépouillement, au cours de laquelle :
- ils autoriseront le dépouillement des urnes consolidées à l'aide de leurs clés de déchiffrement ;
- ils proclameront les résultats et signeront les procès-verbaux (formulaires CERFA) de l'Election, édités et imprimés sous leur contrôle.

Les membres du Bureau de vote pourront consulter sur le site de vote :

- Les listes électorales
- Les listes de candidats
- Les professions de foi des listes de candidats
- La liste des membres du Bureau de vote
- Les dates et horaires des scrutins
- Les compteurs des votes et les taux de participation
- Les listes d'émargement
- Le journal des événements
- Le code de scellement du Système de vote

Pour toute question relative aux élections, vous pouvez contacter Madame Anne MAIRE (anne.maire@uneos.fr) ou Christine ROSSINI-BLAESS (christine.rossini-blaess@uneos.fr) ou écrire à rh-cse@uneos.fr.

POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

1. PRÉAMBULE Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS attache une importance particulière au respect de la vie privée. Cette politique de confidentialité vise à vous informer de manière claire, simple et complète de vos droits en matière de données à caractère personnel et à décrire les mesures que Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS met en œuvre pour les protéger. Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS, dont le siège social est situé sis Hôpital Robert Schuman - Rue du Champ Montoy - 57070 VANTOUX - France, est le responsable de traitement des données à caractère personnel collectées sur la Plateforme de vote expertisée : <https://voteXX.neovote.com>

2. COLLECTE DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL Une donnée à caractère personnel est une information relative à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement par référence à un ou plusieurs éléments qui lui sont propres tels son nom, prénom, date de naissance, adresse mail... Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS est susceptible de recueillir vos données à caractère personnel directement (par exemple, au moment de l'inscription sur la liste électorale) ou indirectement (par exemple, via des cookies ou technologies similaires lors de la navigation sur notre Plateforme de vote).

2.1 Données à caractère personnel recueillies directement Dans le cadre de l'utilisation de notre Plateforme de vote, pour exprimer votre choix et calculer les résultats, Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS est amené à recueillir directement un certain nombre de données à caractère personnel. Les données suivantes font l'objet d'un traitement :

- Nom
- Prénom
- Date de naissance
- Adresse de courrier postal
- Adresse de courrier électronique (email)
- Numéro de téléphone portable ou fixe
- Donnée de connexion
- Donnée de secours
- Identifiant aléatoire
- Mot de passe aléatoire
- Appartenance à un bureau de vote
- Appartenance à une liste de candidats
- Appartenance à une liste de scrutateurs
- Appartenance à un point de contact
- Appartenance à un rôle de signataire
- Appartenance à un rôle de gestionnaire
- Expression d'un vote à bulletin secret
- Preuve de vote individuelle lors de la validation du vote
- Inscription sur une liste d'émargement avec horodatage
- Calculs de résultats individuels et collectifs

2.2 Données à caractère personnel recueillies indirectement

Dans le cadre de l'utilisation de notre Plateforme de vote, Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS peut être amenée à collecter votre adresse IP ainsi que d'autres données de navigation, notamment via des cookies ou des technologies similaires placés sur votre terminal. Pour en savoir plus sur les cookies, veuillez-vous référer à la section intitulée « Cookies ».

3. BASES LÉGALES DES TRAITEMENTS DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS collecte et traite vos données à caractère personnel sur les fondements légaux suivants :

- Le traitement est nécessaire pour accéder aux services proposés sur notre Plateforme de vote expertisée (par exemple, pour consulter la propagande dématérialisée ou exprimer un vote) ;
- Aux fins de respect des lois et réglementations en vigueur, notamment celles applicables à l'organisation des élections professionnelles ;

4. FINALITÉS DE LA COLLECTE ET DU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS collecte et traite vos données à caractère personnel pour :

- Permettre votre participation à l'opération de vote ;
- Assurer la sécurité technique de l'acte de vote conformément aux exigences légales et réglementaires ;
- Gérer les demandes adressées dans le cadre de l'exercice de vos droits relatifs à la protection de vos données personnelles ;
- Respecter nos obligations légales.

5. DESTINATAIRES DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Vos données à caractère personnel sont traitées par Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS. Seules les personnes autorisées suivantes sont susceptibles d'accéder à vos données à caractère personnel :

- Les personnes de Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS spécifiquement désignées pour gérer les questions relatives au traitement de données à caractère personnel ;
- Les tiers agissant pour le compte de Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS tels que les prestataires de développement et d'assistance informatiques en qualité d'organisme de vote électronique expertisé, les organismes d'hébergement et de maintenance de la Plateforme de vote. Les relations avec ces prestataires sont régies par des accords en vertu desquels, ils s'engagent à respecter la confidentialité de vos données. Ces tiers ne sont pas autorisés à utiliser les données à caractère personnel auxquelles ils ont accès pour d'autres finalités que celles décrites dans cette politique.

6. DURÉE DE CONSERVATION DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Vos données à caractère personnel sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont collectées ou traitées. Les durées légales de conservation respectent les recommandations de la CNIL et les obligations légales auxquelles Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS est tenu. Les données à caractère personnel du système de vote sont conservées pour la seule période de l'opération de vote : elles sont détruites à l'issue de la période de recours ou, en cas de recours, à l'issue d'une décision juridictionnelle devenue définitive. Les données de journalisation présentes sur les passerelles de télécommunication, notamment SMS, possèdent une durée de conservation de 12 mois après émission. Les cookies sécuritaires PC_ID, visant à protéger les plateformes des attaques par déni de service et à assurer la traçabilité des terminaux de vote, possèdent une durée de conservation de 6 mois après émission.

Les données relatives à la traçabilité des connexions sont conservées pour une durée de six (6) mois conformément à la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information du prestataire en charge de l'organisation du vote électronique. Pour en savoir plus, vous pouvez vous référer à la section 10 « Cookies ».

7. TRANSFERT DE VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

L'ensemble des traitements relatifs à l'opération de vote est opéré sur le territoire national français. Aucun transfert de données à caractère personnel n'est réalisé en dehors de l'Union Européenne.

8. SÉCURITÉ ET CONFIDENTIALITÉ

Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS met en œuvre des mesures appropriées pour préserver la sécurité et la confidentialité de vos données à caractère personnel afin d'empêcher qu'elles soient déformées, endommagées, ou que des tiers non autorisés y aient accès. L'accès à vos données personnelles est limité. Les personnes accédant à vos données à caractère personnel sont soumises à un devoir de confidentialité.

9. VOS DROITS SUR VOS DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Conformément à la réglementation relative aux données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification de vos données personnelles, ainsi que d'en obtenir la portabilité dans la mesure où cela est applicable. Vous disposez par ailleurs du droit de formuler des directives spécifiques ou générales concernant la conservation, l'effacement et la communication de vos données post-mortem. Vos droits peuvent être exercés directement par courrier simple, accompagné d'un titre d'identité à l'adresse électronique suivante dpo@neovote.com ou à l'adresse postale suivante :

NEOVOTE SAS
Délégué à la Protection des Données
47, boulevard de Courcelles 75008 Paris

Toute demande sera traitée sous un délai de trente (30) jours.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) – 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS CEDEX 07.

10. COOKIES

1. Qu'est- ce qu'un cookie ?

Un cookie est un petit fichier texte sauvegardé sur votre équipement terminal (ordinateur, tablette, mobile) qui a pour effet d'enregistrer et de suivre des données relatives à votre utilisation du Site.

Lors de la visite du Site <https://voteXX.neovote.com> les cookies peuvent être installés sur votre équipement terminal. Vous disposez du droit de paramétrer l'utilisation de ces cookies, en acceptant ou en refusant leur utilisation.

En utilisant les paramètres de votre terminal, vous pouvez à tout moment modifier vos préférences et choisir de supprimer les cookies installés sur votre terminal et vous opposer à l'enregistrement de nouveaux cookies

Ces cookies permettent au site de fonctionner de manière optimale, avec de meilleures conditions de sécurité. Vous pouvez vous y opposer et les supprimer en utilisant les paramètres de votre navigateur.

2. Quels sont les cookies utilisés ?

Seuls des cookies strictement nécessaires sont utilisés sur notre Site.

Les cookies dits strictement nécessaires sont indispensables à la navigation sur notre Plateforme et vous permettent d'en utiliser les principales fonctionnalités (par exemple : authentification, personnalisation de l'interface, accessibilité...)

Les cookies utilisés sont les suivants :

- Nom du cookie: zz_n_id_(chaîne hexadécimale aléatoire à huit caractères)
Finalité: vérification de la politique de cookies du navigateur
Durée de conservation : session
- Nom du cookie : (chaîne hexadécimale aléatoire à huit caractères)
Finalité : identifiant de session
Durée de conservation : session
- Nom du cookie : zz_pc_id
Finalité : Identifiant du navigateur intersessions
Durée de conservation : 6 mois

3. Gestion de vos préférences en matière de cookies

Les cookies déposés sur votre équipement terminal résultent des paramètres enregistrés au cours de votre visite sur notre Plateforme.

Vous pouvez à tout moment décider de modifier votre acceptation relative aux cookies.

Vous trouverez ci-dessous les instructions relatives à la gestion des cookies, propres à chaque navigateur :

Pour Microsoft Internet Explorer, Cliquez ici <https://support.microsoft.com/fr-fr/windows/supprimer-et-gerer-les-cookies-168dab11-0753-043d-7c16-ed5947fc64d>

Pour Google Chrome, Cliquez ici <https://support.google.com/accounts/answer/61416>

Pour Safari, Cliquez ici <https://support.apple.com/fr-fr/guide/safari/ibrw850f6c51/16.1/mac/13.0>

Pour Firefox, Cliquez ici <https://support.mozilla.org/fr/kb/cookies-informations-sites-enregistrent>

Pour Opéra, Cliquez ici <https://blogs.opera.com/news/2015/08/how-to-manage-cookies-in-opera/>

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en choisissant de refuser le dépôt de cookies ou de supprimer ceux déjà enregistrés sur votre terminal, certaines fonctionnalités, pages et espaces du Site, qui nécessitent l'utilisation de cookies ne seront pas accessibles. Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS ne saurait être tenu responsable de ces conséquences.

11. MODIFICATION DE LA PRÉSENTE POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ

La présente politique de confidentialité reflète les pratiques actuelles de Hôpitaux Privés de Metz - Groupe UNEOS. Elle est susceptible d'être modifiée et mise à jour. Nous vous invitons à consulter régulièrement cette politique.